

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-3-10

Séance du lundi 31 mai 2021

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À ATMO GRAND EST ET AUTRES SUBVENTIONS**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne  
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc  
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

**EXCUSEE :**

THOMAS Nicole

**ABSENTS :**

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 220-1 du Code de l'Environnement relatif au droit pour chacun à respirer un air pur qui ne nuit pas à sa santé,
- VU l'article R 221-10 du Code de l'Environnement relatif au financement des organismes de surveillance de la qualité de l'air,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin n°CP /2016/316 du 4 juillet 2016 décidant d'adhérer à l'association Atmo Grand Est
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 26 octobre 2017 relative à la proposition d'adhésion du Département à l'Association Trion Climate et d'approbation du projet de convention 2018-2021,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° CP -2018-10-6-5 DU 16 NOVEMBRE 2018 relative à Trion Climate ,convention 2018-2021
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-3-1 relative au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'attractivité économique et de la transition écologique et énergétique du 10 mai 2021,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement de 30 000 € à Atmo Grand Est pour l'année 2021, les crédits seront à prélever sur l'Opération P229O004 – chapitre 65 – nature 65748 – fonction 54,
- Approuve les termes du projet de convention afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Atmo Grand Est, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention précitée.
- Attribue une subvention de 10 000 € à BadenCampus, prélevée sur le programme P229O008 chapitre 65 nature 65748 - fonction 758, paiement en une fois,

- Attribue une subvention de 1 000 € à l'association TRION-climate pour la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, prélevée sur le programme P2290008 chapitre 65 nature 65748 - fonction 758, paiement en une fois.

M. Remi BERTRAND, Mme Françoise PFERSDORFF et M. Yves LE TALLEC, en leur qualité de membres du conseil d'administration d'ATMO Grand Est, ne participent ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité